

Bruxelles, mercredi 27 septembre 2006

Infrabel mettra les quais de Halanzy, Aubange et Messancy en service en décembre 2007

Infrabel, gestionnaire belge d'infrastructure ferroviaire, confirme qu'elle rénovera les haltes de Aubange, Halanzy et Messancy et les mettra à disposition des opérateurs, comme annoncé précédemment, après 15 à 18 mois de travaux, soit en décembre 2007. Infrabel investit 1 million d'euros pour réaménager les quais de ces trois points d'arrêt situés sur les lignes 165 et 167.

Un calendrier déjà annoncé

À la suite de l'accord du gouvernement belge intervenu le 20 juillet dernier en faveur de la réouverture des tronçons Virton-Athus et Arlon-Athus sur les lignes voyageurs 165 et 167, Infrabel, gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire, a dégagé le budget d'un million d'euros pour réaménager les quais de Halanzy, Aubange, et Messancy et permettre à nouveau la desserte de ces points d'arrêt. Comme annoncé dès le 7 avril, ces travaux requièrent un délai de 15 à 18 mois. Les nouveaux quais pourront donc normalement être mis en service en décembre 2007 au plus tard.

Concrètement, Infrabel va procéder à la pose de 2 nouveaux quais à Aubange et Halanzy et d'un nouveau quai unique à Messancy. Ces quais de 55 cm de haut auront une longueur de 192 m pour permettre l'arrêt des trains les plus longs dans de bonnes conditions. Leur construction nécessite de nombreux aménagements : travaux de terrassement et de drainage, reconstitution des accès aux voiries, adaptation du réseau de câbles, implantation des poteaux d'éclairage, pose des équipements de sonorisation, de signalétique, d'accueil des voyageurs...

Un délai de 15 à 18 mois

La pose de nouveaux quais conformes aux normes de confort moderne et garantissant une sécurité optimale des voyageurs constitue donc un chantier assez complexe. Outre ces considérations techniques, il faut rappeler qu'Infrabel est soumise au respect de la législation sur les marchés publics. Par ailleurs, un permis d'urbanisme doit être sollicité lorsqu'une modification du relief d'un mètre se produit. Ces différents éléments expliquent donc le délai de 15 à 18 mois entre la décision de procéder à l'investissement nécessaire à ces travaux et la mise en service effective des nouvelles installations.

Des solutions provisoires examinées

Afin de limiter ce délai, Infrabel a cherché des solutions intermédiaires ou provisoires. Ainsi, la pose de quais provisoires a été étudiée mais pose de nombreuses difficultés pratiques. L'utilisation de quais en bois, par exemple, est à éviter vu le risque d'incendie sur cette ligne parcourue par de nombreux trains de marchandises. Les quais métalliques sont quant à eux incompatibles avec l'alimentation électrique particulière de la ligne Athus-Meuse et

nécessitent une analyse additionnelle. De plus, la construction des quais définitifs peut être ralentie par la présence des quais provisoires, et le remplacement des uns par les autres peut poser des problèmes techniques qu'il faut évaluer dans une nouvelle étude. Or, des études supplémentaires retarderaient encore la réalisation de ces quais.

Quant à la remise en service immédiate de l'ancien quai de Halanzy, elle s'est elle aussi révélée impraticable. Elle pose en effet de réels problèmes de sécurité pour les voyageurs, puisque ce quai n'est pas conforme aux normes en vigueur, par exemple en ce qui concerne la distance entre le bord du quai et le rail. En outre, sa longueur actuelle (45 m) ne se prête pas à l'arrêt de trains de plus de 160 m de long et oblige les voyageurs à des mouvements à risque.

Enfin, la réalisation de travaux en décompte d'autres chantiers de nature similaire et actuellement en cours à Libramont et Florenville a également été examinée. Il est apparu que cette option est physiquement impraticable et, surtout, incompatible avec le prescrit de la loi sur les marchés publics.

Des inquiétudes prises en compte

Le développement des activités ferroviaires dans le sud du Luxembourg bénéficie d'une grande attention de la part d'Infrabel. Celle-ci a récemment investi dans l'électrification et la modernisation de la ligne Athus-Meuse (265 millions d'euros) et se prépare à lancer de grands travaux de modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg pour plus de 450 millions d'euros.

Infrabel comprend les préoccupations des habitants de la province de Luxembourg. Le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire met tout en œuvre pour rouvrir le plus vite possible les points d'arrêt de Messancy, Aubange et Halanzy. C'est pourquoi elle a chargé le chef d'arrondissement d'Arlon de suivre de près l'étude, les procédures et les travaux afin de s'assurer que ce dossier ne subisse aucun retard. Par ailleurs, Infrabel mettra sans délai en service les quais qui pourraient valablement être rendus accessibles plus tôt aux voyageurs.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 14 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2005).